

Un mouvement en péril!



**RAPPORT D'ENQUÊTE SUR LES IMPACTS DU SOUS-FINANCEMENT
AUPRÈS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AUTONOMES
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC**



**Coalition des Tables régionales
d'organismes communautaires
(TROCs)**

Pour nous rejoindre : **Coalition des TROCs**
39, rue Saint-Jacques, bureau 206
Saint-Jean sur Richelieu (Québec) J3B 2J6
Téléphone : (450) 347.4110
Adresse électronique : trocm@cam.org

Féminisation : Dans le but d'alléger le texte, nous choisissons la formule suivante pour désigner le masculin et le féminin : par exemple, participantE.

Également dans le but d'alléger le texte lorsque possible, nous utiliserons « organismes » pour désigner les organismes communautaires autonomes intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Toute reproduction de ce texte, en totalité ou en partie est non seulement permise, mais encouragée, à condition d'en citer la source.

ISBN 2-9807845-0-8
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2003
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2003



Table des matières

Remerciements	4
Introduction	5
Chapitre 1 - Les organismes communautaires autonomes : un visage humain!	
Portrait des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux	7
• Un mouvement riche et original	7
• Des organismes diversifiés	7
• Des acteurs incontournables	7
• La population au cœur de l'action, depuis longtemps!	9
• L'action bénévole : un apport remarquable	9
Chapitre 2 - Des résultats significatifs	9
• La réalité du travail dans les organismes communautaires	10
Les impacts du sous-financement	10
• Une entrave majeure à l'accessibilité	10
• Des conséquences sur la mission et la raison d'être des organismes	11
• Des bénévoles et des travailleUSEs essoufféEs et des conditions de travail précaires	11
• Un avenir sombre pour les actions en prévention et en innovation	12
Et s'il y avait un meilleur financement pour la mission?	13
• Une plus grande accessibilité	14
• Des activités consolidées et améliorées	14
• Un soutien aux bénévoles plus approprié	14
• Des conditions de travail bonifiées	17
Un mouvement en péril... une réalité!	17
Annexe A - Liste des membres de la Coalition des TROCs	19
Annexe B - Questionnaire de l'enquête	21
Annexe C - Liste des régions participantes à l'enquête	25
Profil des répondantEs	25
Méthodologie	26
Généralisation à l'ensemble des organismes	26

Remerciements

La Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (TROCs) désire d'abord remercier les personnes des 836 organismes qui ont participé à l'enquête en répondant au questionnaire; sans leur généreuse contribution, cette enquête n'aurait pu être réalisée.

La Coalition tient à souligner la contribution importante et déterminante des membres du comité de rédaction dans la présente enquête. Un remerciement est adressé à:

Monsieur Renaud Beaudry, TROC Centre du Québec/Mauricie
Madame Dyan Denoncourt, TROC Centre du Québec/Mauricie
Monsieur Jean Fallon, Mesures alternatives jeunesse de Laval
Madame Éline Jolin, CDC de Laval
Madame Marjolaine Leblanc, TROC Montérégie
Madame Suzanne Péloquin, ROC 03 (Québec)
Madame Bibiane Roy, Coalition des TROCs
Monsieur Robert Théorêt, RIOCM (Montréal)

Un remerciement particulier à madame Suzanne Péloquin du ROC 03 pour la supervision de la compilation des données de l'enquête.

Merci à l'ensemble des TROCs participantes pour leur apport soutenu à l'enquête.

Révision linguistique : Éline Simoneau
Infographie : Ordinaplus



Introduction

« Je suis admiratif de voir tant de gens qui créent ensemble des réponses à des problèmes divers de la vie quotidienne; s'il en est ainsi, c'est parce qu'ils ont eu la faculté de percevoir les problèmes, ainsi que la sensibilité nécessaire pour leur trouver des réponses adéquates. Cela me paraît montrer qu'existe dans la société une source de revitalisation des liens sociaux. » Fernand Dumont¹

Le 1^{er} septembre 1993 marque une date importante de l'histoire du Québec. En effet, c'est à cette date que l'Assemblée nationale du Québec adoptait la nouvelle Loi sur les services de santé et les services sociaux (Loi 120). Pour les organismes communautaires québécois en santé et services sociaux, cette date revêt une signification particulière puisque pour la première fois, le gouvernement reconnaît officiellement, dans un cadre législatif, l'existence d'organismes mis sur pied librement par des citoyenNES dans le but d'agir sur leurs conditions de vie et de santé.

À l'époque, pour bon nombre d'organismes, cette reconnaissance législative est apparue comme une victoire importante, d'autant plus que la Loi 120 reconnaissait leur autonomie. Pour plusieurs, elle annonçait des « jours meilleurs » en termes de soutien financier à leurs actions. De plus, la régionalisation des structures administratives et la place réservée aux organismes communautaires sur les conseils d'administration des nouvelles Régies régionales pouvaient laisser entrevoir une démocratisation dans la planification et l'organisation des services à la population.

Dès 1994, dans le cadre de la mise en place de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (Loi 120), sont nées les Tables régionales d'organismes communautaires (TROCs). Celles-ci constituent des lieux de concertation et de représentation pour près de 2 800 organismes communautaires autonomes qui interviennent dans le domaine de la santé et des services sociaux dans chacune des régions du Québec. En outre, les tables régionales sont les interlocutrices privilégiées auprès de chacune des Régies régionales de la santé et des services sociaux.

En 1995, les 16 TROCs du Québec se regroupent en Coalition. La Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (TROCs) est un lieu d'analyses et d'actions sociales et politiques, notamment en regard de l'organisation liée au réseau public de la santé et des services sociaux et de ses impacts sur la population et les organismes. Elle permet aux organismes communautaires en santé et services sociaux, tous secteurs d'intervention confondus, d'avoir une instance nationale qui fait la promotion et défend leurs intérêts et ceux des populations avec lesquelles ils interviennent.

Près d'une décennie plus tard, après des années de compressions budgétaires et des réformes successives qui n'ont cessé d'éroder le pouvoir consenti aux citoyenNES des régions du Québec, force est de constater que les espoirs mis par les organismes communautaires dans la mise en place de la Loi sur les services de santé et les services sociaux ont été altérés. Plusieurs années plus tard, la situation financière de la majorité de ces organismes ne leur permet toujours pas d'actualiser pleinement leur mission. Les organismes, dans toutes les régions du Québec, ont dû pallier, avec les moyens du bord, les débordements d'un réseau public atrophie et désorganisé.

¹ Dumont, Fernand. Par la souveraineté, redonner une vitalité aux liens sociaux, *Revue Virtualité*, juillet-août 1995.

En décembre 1997, le Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (Charlevoix, Portneuf, Québec) dévoilait les conclusions d'une consultation auprès des organismes de la région. *Le pelletage des établissements publics... les communautés et les organismes communautaires en ont plein le dos*² dresse un bilan sur l'impact des politiques et des programmes gouvernementaux sur le quotidien des organismes. Ce rapport dresse un bilan-perspectives dont la réalité dépasse de très loin la littérature et soulève les principaux enjeux de la transformation du réseau de la santé et des services sociaux.

En avril 1998, c'est au tour du Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM) de publier les témoignages recueillis auprès d'une centaine d'organismes. *Leur équilibre notre déséquilibre*³ dresse un portrait révélateur des impacts des politiques gouvernementales sur la vie de la population et des organismes communautaires qu'elle fréquente.

Étant donné la rareté des données disponibles sur les impacts du sous-financement des organismes sur les populations, la Coalition des TROCs a voulu, en réalisant la présente enquête, connaître les impacts du sous-financement auprès des organismes et faire la lumière sur les réelles intentions des organismes dans une conjoncture d'un meilleur financement afin de permettre de dépasser les perceptions.

Dans le contexte où le gouvernement du Québec a adopté, le 4 juillet 2001, une politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire, l'enquête de la Coalition des TROCs se veut aussi une prise de conscience des problèmes vécus par des milliers d'organismes dont l'action est vitale pour des centaines de milliers de québécoisEs.

La réalisation de cette enquête nationale est donc le fruit d'une grande solidarité qui anime les représentantEs régionaux pour améliorer la situation vécue par l'une des plus belles richesses collectives de notre société, les organismes communautaires autonomes intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux.

² ROC 03. *Le pelletage des établissements publics... les communautés et les organismes communautaires en ont plein le dos!*, 1997, 46 pages.

³ RIOCM. *Leur équilibre, notre déséquilibre*, rapport d'enquête sur les impacts de la transformation du réseau de la santé et des services sociaux à Montréal, 1998, 158 pages.



Chapitre 1

Les organismes communautaires autonomes, un visage humain!

Portrait des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux

Un mouvement riche et original

L'action du mouvement communautaire autonome se situe bien au-delà du rôle axé sur les services que voudraient lui voir jouer davantage le gouvernement et les instances qui le représentent. Il tire sa richesse de son autonomie et de ses caractéristiques qui visent la participation pleine et entière des citoyenNEs, leur droit de prendre leur avenir en main et d'en déterminer les moyens, leur désir de voir accéder une société plus juste, plus équitable qui combat l'exclusion de toutes sortes.

Les organismes ont une capacité à innover et à créer, à déceler les nouvelles réalités que vivent les populations et à explorer de nouvelles solutions souvent à l'avant-garde des politiques sociales. Ils sont avant tout des milieux de participation active des citoyenNEs et de transformation sociale et non des dispensateurs de services plus flexibles, à moindre coût et à la place du réseau public. Pousser les organismes à devenir de simples relais du réseau public revient à leur demander d'abandonner les volets d'intervention et d'action liés à leur mission, comme la prévention, la promotion et l'éducation.

Jusqu'à maintenant, grâce à leur autonomie, les organismes ont pu ajuster leurs interventions aux besoins de la population en tenant compte des enjeux sociaux et politiques auxquels sont confrontées les communautés. C'est donc grâce aux actions de sensibilisation, d'information, d'éducation, de formation et de mobilisation de ces organismes que les citoyenNEs peuvent espérer de meilleures conditions de vie et de santé. La participation des personnes est au cœur de ces interventions et détermine les actions à mener.

Des organismes diversifiés

Les organismes communautaires autonomes intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux sont des organismes d'aide et d'entraide, de promotion et de défense des droits intervenant dans des milieux de vie ainsi que des organismes communautaires d'hébergement. On y retrouve des organismes travaillant avec des jeunes, des femmes, des hommes, des familles, des personnes âgées, des personnes handicapées, itinérantes, immigrantes, en perte d'autonomie, sidéennes, déficientes intellectuelles ou vivant des problèmes en santé mentale ou physique, etc.

Pour des hommes et des femmes de tous âges, les organismes sont des lieux permettant :

- l'affirmation et le développement de l'exercice de leur citoyenneté;
- l'actualisation et la pratique de valeurs de démocratie et de changement social;
- l'actualisation de pratiques conscientisantes axées non seulement sur les effets, mais aussi sur les causes des problèmes vécus.

Des acteurs incontournables

Les organismes ont un rôle important à jouer dans le développement des solidarités sociales, pour le maintien des acquis sociaux et l'établissement d'une plus grande justice sociale.

Avec le désengagement de l'État des services publics et l'appauvrissement des populations lié au rétrécissement du filet de sécurité sociale, les organismes doivent au fur et à mesure composer avec un sous-financement chronique et une demande de plus en plus grande de soutien aux personnes. Faute d'une reconnaissance soutenue par un financement adéquat de leur mission, ils sont menacés de disparaître.

Par la mobilisation d'un nombre grandissant de personnes qui les fréquentent, qui y œuvrent et qui y travaillent, les organismes constituent un mouvement collectif incontournable dont les luttes sociales et l'expertise se répercutent dans tous les aspects de la société civile. L'apport des organismes à la société québécoise va ainsi bien au-delà de la dimension sociale ou économique.

C'est d'ailleurs pourquoi il est nécessaire que l'État reconnaisse et soutienne financièrement, de manière adéquate et récurrente, les missions et les actions des organismes. Et ce n'est pas de l'ordre du caprice, mais bien une nécessité pour l'équilibre et le mieux-être de notre société.

La population au cœur de l'action depuis longtemps!

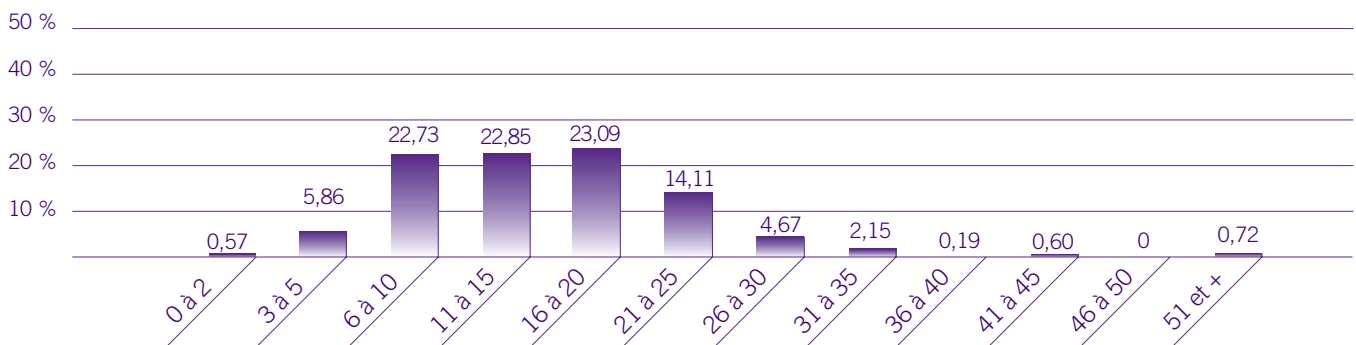
Dans l'enquête, il apparaît que 91 % des organismes répondants ont été mis en place par les citoyenNEs il y a plus de 6 ans, alors que 9 % existent depuis 5 ans et moins. Parmi notre échantillon, 60 % des organismes sont « âgés » entre 11 et 25 ans alors que 8 % sont enracinés dans leur communauté depuis plus de 26 ans.

L'action bénévole : un apport remarquable

Nous comptons, pour les 836 organismes répondants, 61 736 personnes qui s'impliquent bénévolement dans toutes les sphères d'activités des organismes. En moyenne, chaque organisme répondant compte 74 personnes qui donnent de leur temps bénévolement.

Si nous extrapolons ces chiffres, nous pouvons évaluer que pour les 2 969 organismes communautaires reconnus par le ministère de la Santé et des Services sociaux et par les Régies régionales, plus de 200 000 personnes s'impliquent au profit de la collectivité québécoise.

NOMBRE D'ANNÉES D'EXISTENCE (EN POURCENTAGE)





Chapitre 2

Des résultats significatifs

La réalité du travail dans les organismes communautaires

Constat : Nos données ne nous permettent pas de définir le nombre d'emplois permanents en rapport avec le nombre d'emplois temporaires créés à partir des différents programmes de création d'emploi ou de développement de l'employabilité (exemple : Fonds de lutte contre la pauvreté, subventions salariales ciblées, etc.). Par contre, selon les observations rapportées par plusieurs participantEs à l'enquête, le personnel permanent est insuffisant, épuisé et le taux de roulement est démobilisant.

Au moment de l'enquête, 5 562 personnes occupaient un emploi dans les 836 organismes répondants. Parmi elles, 47 % occupaient un emploi à temps plein et 53 % occupaient un emploi à temps partiel ou contractuel.

Les impacts du sous-financement

Une entrave majeure à l'accessibilité

La Coalition des TROCs a la conviction profonde que le mouvement communautaire autonome peut se consolider à condition que soit maintenue la lutte pour un réseau de la santé et des services sociaux public, universel, intégral, accessible et gratuit.

La réduction et la non-accessibilité des services de santé et des services sociaux ne sont plus à prouver, elles sont réalité. Cette réalité engendre qu'un grand nombre de personnes doivent aller à l'extérieur du réseau, et en prive d'autres de traitements et de services de première ligne. Dans ce cadre, ce sont les personnes qui fréquentent les organismes et la population dans son ensemble qui subissent directement les impacts de ces réorganisations, comme le virage ambulatoire et le virage milieu.

Dans ce contexte, la réduction de l'accessibilité au sein de l'appareil public est catastrophique pour les citoyenNEs. Les organismes sont le dernier filet de soutien social, voir même des urgences sociales pour ces personnes.

Constat : Ainsi, le non-rehaussement du financement de base en provenance du MSSS ou des Régies régionales aura un double effet : la réduction des activités et la réduction de l'accessibilité notamment par l'obligation de tarifier ou d'augmenter la tarification. Compte tenu du nombre important de personnes démunies qui fréquentent les organismes, l'obligation de tarifier repose sur une stratégie de survie. Elle doit être vue comme un geste de dernier recours par les organismes.

Parmi les organismes répondants, 71 % disent que sans l'ajout des sommes demandées en financement de base dédié à la mission dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), ils seront contraints de modifier leur plan d'action et les activités qui en découlent, soit en :

- réduisant l'accessibilité (57 %),
- fixant les priorités en fonction des sommes disponibles (39 %)
- tarifant leurs activités et leurs services au détriment des plus démunis de notre société (53 %).

Constat : Le temps consacré à l'autofinancement provoque deux situations: la réduction du temps consacré à la réponse aux besoins de la population et une surcharge de travail pour les bénévoles et le personnel.

En raison de l'insuffisance de fonds publics investis dans les organismes, 90 % des répondants à l'enquête se disent contraints de consacrer de plus en plus de temps à la recherche de financement.

Constat : Sur le terrain, on constate que chaque année des organismes ferment définitivement leurs portes et que d'autres cessent leurs activités durant quelques mois auprès de la population.

Enfin, près de 16 % des organismes songent à fermer leurs portes s'ils n'ont pas davantage de financement de base.

Des conséquences sur la mission et la raison d'être des organismes

Constat : Le désengagement de l'État à l'égard des services publics exerce des pressions non seulement sur la capacité des organismes à répondre adéquatement aux besoins de la population, mais aussi sur leur mission, sur leur raison d'être. En plus de la modification ou de la mise en veilleuse des missions d'action communautaire autonome au profit de la prestation de services, les organismes nous dressent un portrait inquiétant de l'avenir du Mouvement communautaire autonome en santé et services sociaux et de son apport à la société québécoise.

Les résultats démontrent que 38 % des répondants ne seront plus en mesure de se consacrer à la réalisation de leur mission principale. Une proportion de 31 % des organismes prévoit devenir, à court terme, uniquement des dispensateurs de services.

Parmi les organismes répondants, 46 % affirment voir disparaître leur capacité à intervenir avec une approche globale lorsqu'ils répondent aux personnes. Plus de 62 % d'entre eux disent que sans une amélioration rapide de leur financement de base, ils ne pourront plus consacrer de temps à l'actualisation de leur rôle d'agent de changement social.

Des bénévoles et des travailleurSEs essouffés et des conditions de travail précaires

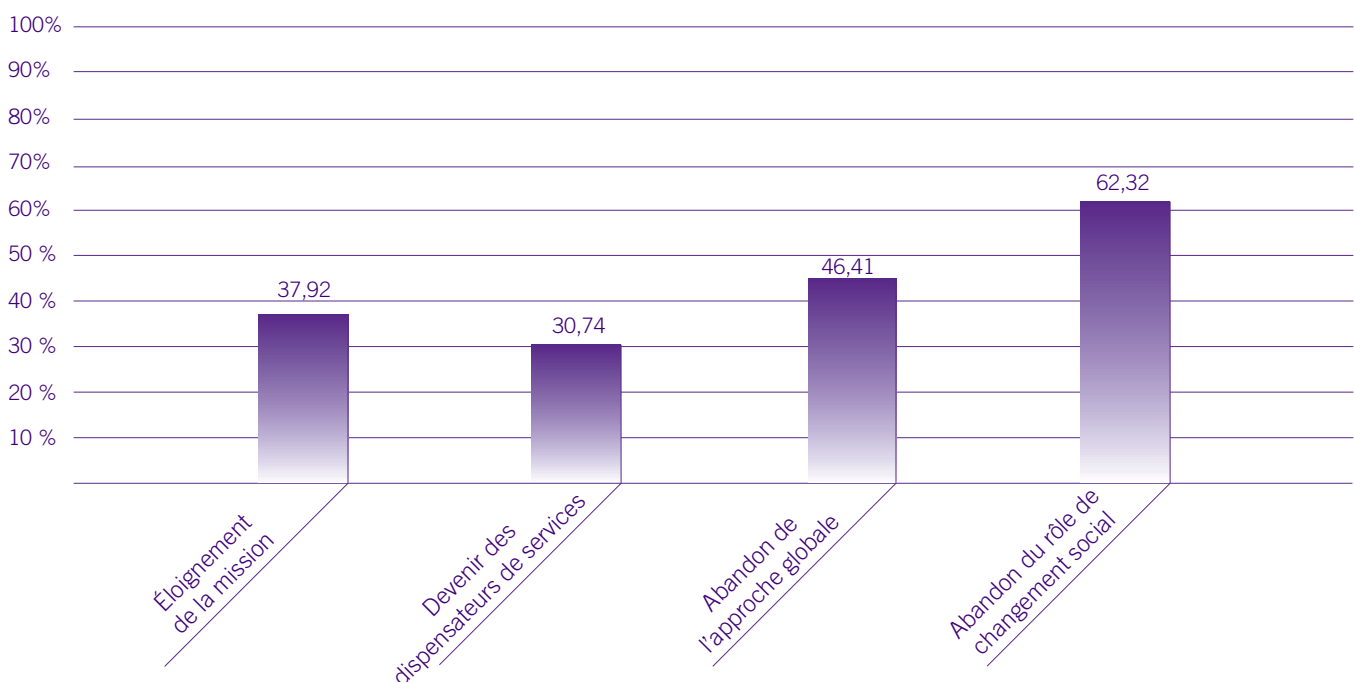
Les résultats de l'enquête démontrent des situations alarmantes en ce qui concerne les bénévoles et les travailleurSEs des organismes.

Au niveau des ressources humaines salariées

Constat : En raison de l'absence de financement de base adéquat, plusieurs milliers de personnes travaillant dans les organismes vivent la précarité d'emploi. Leurs conditions de travail sont plus qu'insuffisantes.

- 54 % des organismes prévoient effectuer des coupures dans les heures de travail de leur personnel;
- 41 % se voient obligés de réduire les salaires;
- 40 % envisagent de couper carrément des postes;
- 85 % des organismes disent faire face à une surcharge permanente de travail, ce qui se traduit par un taux de 63 % d'organismes aux prises avec des problèmes majeurs d'épuisement professionnel;
- 43 % des organismes anticipent des démissions de leur personnel;
- et enfin, 72 % des répondants estiment ne plus être en mesure de répondre adéquatement aux besoins de formation et de supervision de leur personnel.

CONSÉQUENCES SUR LA MISSION ET LA RAISON D'ÊTRE DES ORGANISMES



Au niveau des ressources bénévoles

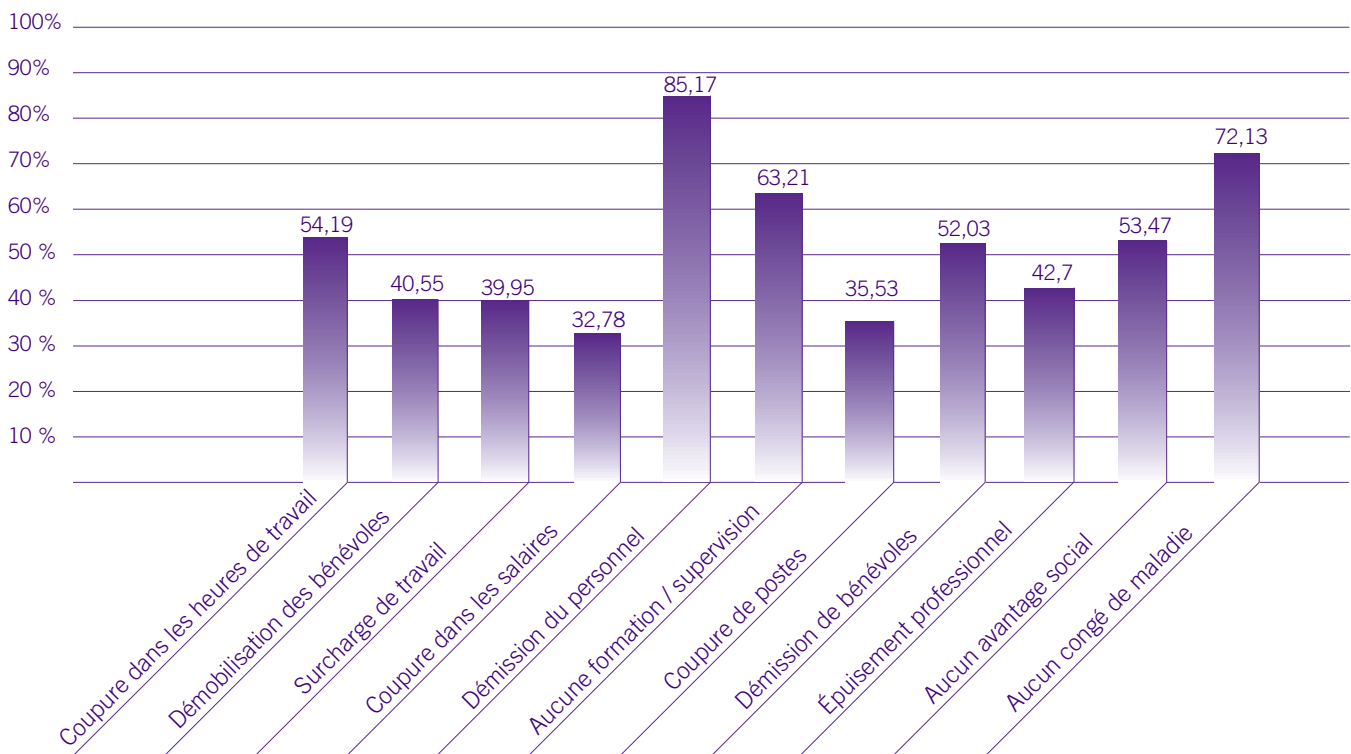
Constat : Les organismes communautaires autonomes sont donc des lieux effervescents d'implication bénévole, mais de plus en plus le rôle des bénévoles change. Leur apport, suivant les besoins de l'organisme, prend une tangente de plus en plus spécialisée. On leur demande d'être aussi performants et polyvalents que le personnel salarié. Face à la lourdeur et à la complexité de la tâche, plusieurs bénévoles s'essouffent et décrochent.

- Il s'agit de 73 % des organismes qui constatent l'effritement de l'action bénévole, soit par une démobilisation des bénévoles (40 %) ou par des démissions (33 %).

Un avenir sombre pour les actions en prévention et en innovation

Constat : De sombres pronostics se profilent pour l'avenir des actions de prévention et de promotion du mouvement communautaire. Pourtant, les projets novateurs anticipent des besoins, répondent à des vides ou encore constituent une alternative aux approches existantes. Les ressources qui assurent l'amélioration des conditions de vie disparaissent, entraînant le retour vers l'insécurité, la détresse, la fragilisation et l'isolement. Les organismes ne veulent pas devenir des sous-traitants de l'État car ils ont développé, à travers leur quotidien, leurs propres philosophies, leurs façons d'être et d'agir, le souci d'une réappropriation par la personne du sens donné à sa vie et de ses capacités.

IMPACTS DU SOUS-FINANCEMENT SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURSES ET DES BÉNÉVOLES



Au niveau des actions en prévention

- 59 % des organismes prévoient réduire de façon significative leurs activités préventives.
- 17 % des répondants envisagent, dans un proche avenir, de mettre fin à leurs activités de promotion et de prévention, faute de ressources.
- Notons que 37 % des organismes prévoient être de plus en plus confinés à une approche « curative » au lieu de pouvoir concentrer leurs actions en prévention et sur les effets des problèmes sociaux et de santé.

Au niveau du rôle d'innovateur de pratiques sociales qui caractérise le mouvement communautaire autonome

- 72 % des organismes participants à l'enquête affirment ne plus être en mesure de réaliser des activités novatrices adaptées aux besoins exprimés par les membres de leur communauté parce qu'en continuant à être sous-financés, il se crée un vide par l'absence de consolidation des projets novateurs.

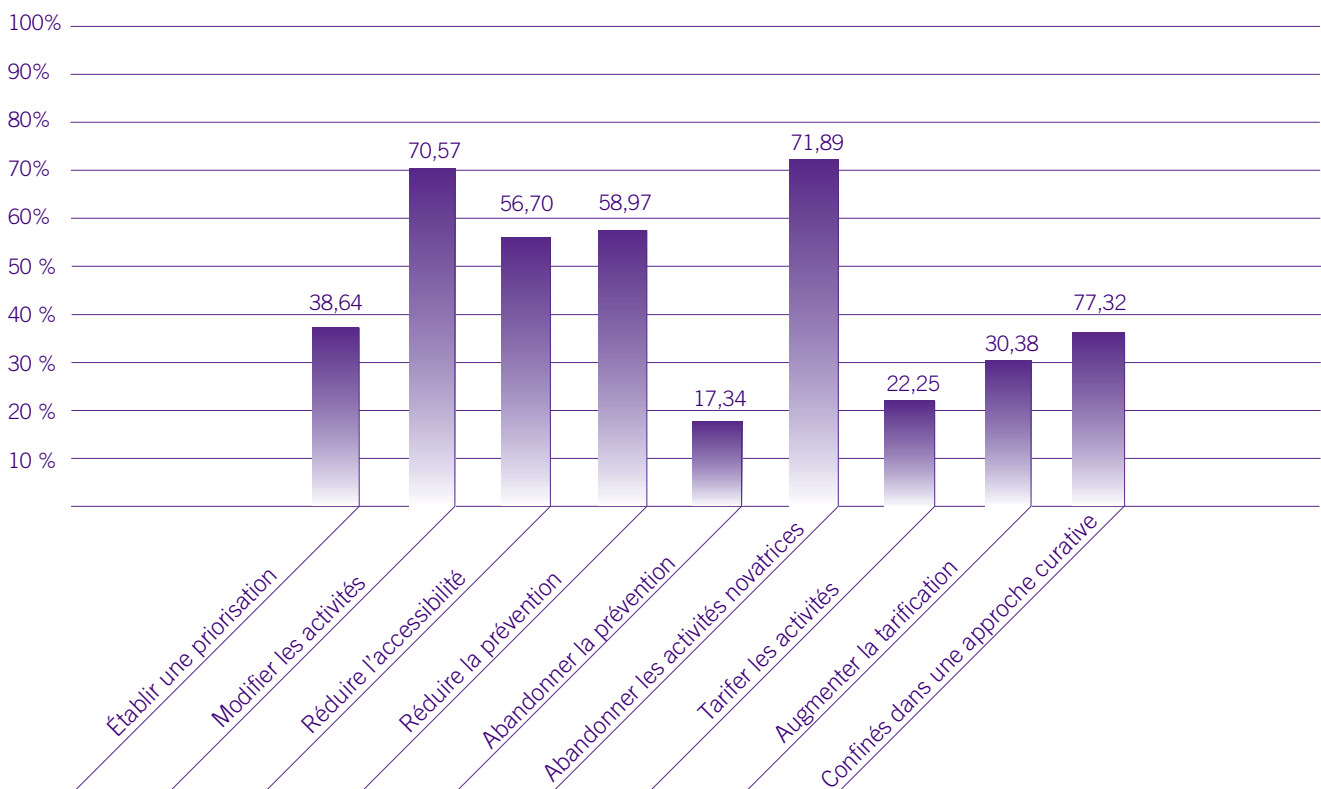
Et s'il y avait un meilleur financement pour la mission...

En effet, les répondants à l'enquête veulent, ni plus ni moins, pallier les conséquences déplorables entraînées par leur sous-financement.

La pression est extrêmement forte pour redéfinir la mission des organismes communautaires autonomes, pour les cloisonner à des clientèles cibles, pour les inscrire dans les continuums de services, pour les amener à participer à des plans régionaux et locaux d'organisation de services et pour changer leurs pratiques. Ils continuent néanmoins à réaffirmer haut et fort qu'ils ne sont pas des sous-traitants de l'État.

Les organismes refusent d'être gérés par des orientations gouvernementales qui ne respectent pas les décisions de leurs membres. Ils sont créés grâce à l'initiative de personnes membres de leur communauté et sont imputables devant celles-ci. Un financement adéquat et le respect de leur autonomie représentent des moyens essentiels dont doivent disposer les organismes pour exercer un contrôle sur leurs choix et leurs orientations et pour leur permettre cette imputabilité envers leurs membres.

IMPACTS SUR L'ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS DES ORGANISMES PAR LES CITOYENNES



Dans une perspective d'un meilleur financement, les organismes privilégieraient :

Une plus grande accessibilité

Constat : Les organismes démontrent leur volonté à rendre disponibles leurs activités et leurs services à la population et ce, dans un souci d'éliminer la discrimination. Ainsi, toutes les personnes qui utilisent, participent, s'impliquent dans un organisme ne devraient jamais se retrouver devant l'obligation et le douloureux choix de payer pour recevoir l'aide dont elles ont besoin. Obtenir du soutien ou de l'aide, c'est un droit social qui doit être reconnu et soutenu. L'obtention du financement de base adéquat renverserait complètement l'obligation appréhendée de tarifier les activités et les services.

En effet, 16 % des organismes consacraient une partie de ces nouvelles ressources financières à la diminution des tarifs, alors que 15 % des organismes devant tarifier rendraient l'accès à leurs activités et services complètement gratuit.

Des activités consolidées et améliorées

Constat : Les organismes ont le souci d'intervenir auprès des personnes dans leur globalité, c'est-à-dire en tenant compte de toutes les dimensions vécues par ces personnes.

Parmi les répondants, 92 % utiliseront les sommes demandées pour consolider et améliorer les activités offertes. Une proportion de 86 % d'entre eux affirment qu'ils recommenceront à développer de nouvelles pratiques, à expérimenter de nouvelles approches et à réinvestir des ressources dans la recherche de réponses adaptées aux nouveaux besoins. Enfin, 82 % des organismes disent qu'ils pourront augmenter de façon substantielle le nombre de personnes rejointes.

Un soutien aux bénévoles plus approprié

En 2001, le gouvernement québécois affirmait que « l'action communautaire favorise, entre autres, le développement d'une citoyenneté active et d'une démocratie participative, elle permet de mettre en valeur la richesse et la diversité des ressources intellectuelles, professionnelles, spirituelles, matérielles ou autres dont disposent les personnes qui offrent leurs services bénévolement et d'en faire profiter les membres de la collectivité »⁴.

Constat : Néanmoins, il y a actuellement une tendance observée de l'exode des bénévoles faute de ressources pour les recruter, les encadrer et les mobiliser.

L'ajout des sommes demandées se traduirait, pour 70 % des organismes, par une amélioration de leur capacité à soutenir l'action bénévole des membres de leur communauté.

Des conditions de travail bonifiées

Constat : Les intervenantEs du milieu communautaire travaillent dans des conditions favorisant l'épuisement professionnel, l'essoufflement, l'anxiété, le stress et la détresse psychologique. Les conditions de travail ne sont pas attrayantes, les travailleurSEs font considérablement d'heures supplémentaires qui ne seront pas reprises et encore moins payées. Ils et elles ont peu de congés de maladie, et lors de ces congés de maladie, la plupart ne sont pas remplacés. Plusieurs n'ont pas de contrat de travail, ni d'assurances collectives, ce qui entraîne un roulement de personnel important. C'est dans ces conditions et cette réalité que les travailleurSEs et les bénévoles répondent aux besoins de la population.

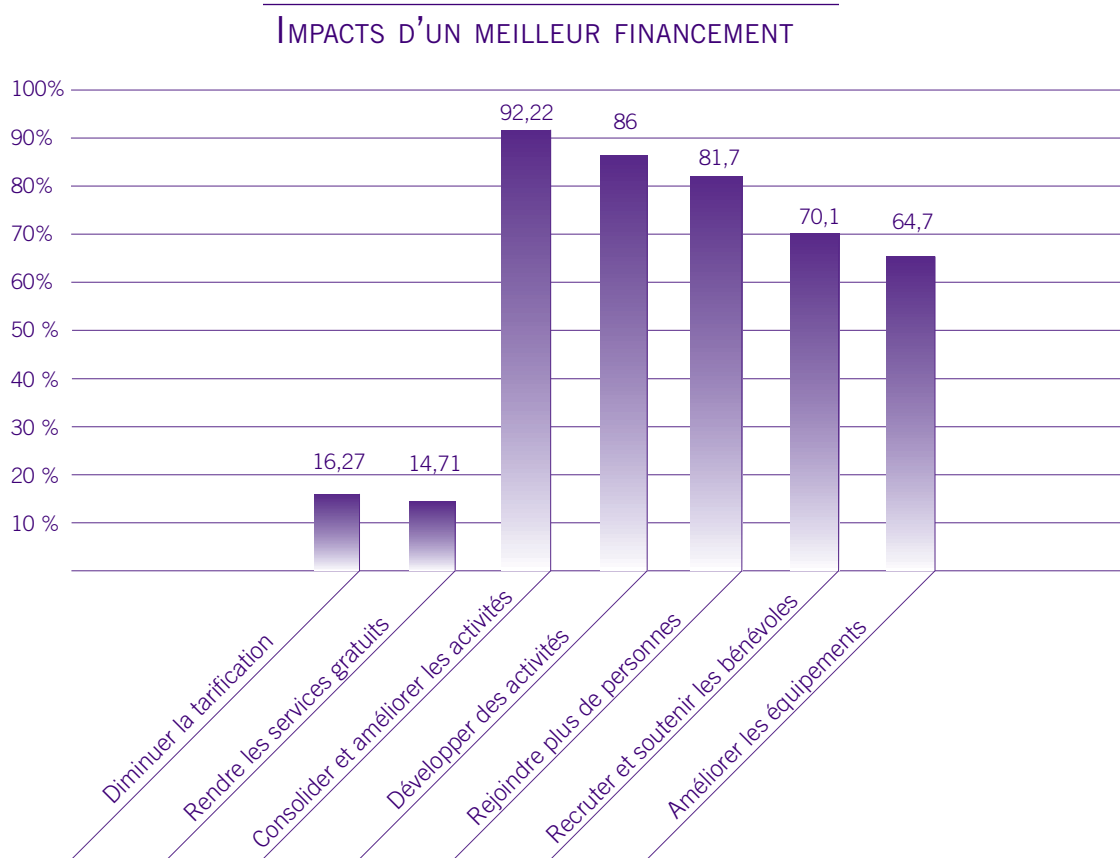
En effet, 79 % des répondants utiliseraient les nouvelles ressources financières pour améliorer les conditions de travail en termes d'horaire, de charge de travail et d'embauche de nouveau personnel pour répartir différemment les tâches et les responsabilités.

⁴ Déclaration nationale sur l'action bénévole, gouvernement du Québec, 2001, signée par Bernard Landry et Nicole Léger.

Des organismes interrogés, 83 % amélioreraient les conditions salariales et les avantages sociaux de manière à offrir des conditions de vie plus adéquates à leur personnel.

Bref, il va de soi que les réelles intentions des organismes sont d'obtenir un meilleur financement pour leur mission, ce qui aura un impact positif sur l'ensemble de leurs interventions et actions.

La formation continue et une amélioration majeure de la supervision du personnel seraient aussi présentes chez 81 % des organismes.





Un mouvement en péril... une réalité!

Le mouvement communautaire autonome vit d'importantes difficultés qui menacent sérieusement sa capacité d'agir auprès de la population, c'est ce qui est confirmé par les onze régions qui ont participé à cette enquête. D'ailleurs, cela concerne tous les organismes communautaires autonomes intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux du Québec.

L'observation terrain effectuée par les Tables régionales participantes ainsi que le témoignage de nombreux organismes nous permettent d'affirmer qu'il s'agit ici d'une situation de crise et qu'elle n'est pas épisodique. L'histoire du mouvement communautaire autonome, l'adhésion des communautés aux organismes, les capacités du mouvement à identifier et à répondre aux besoins de la population ainsi que le type et le niveau de soutien financier consenti aux organismes font que l'actuelle situation de crise risque de compromettre sérieusement la solidarité sociale.

De plus, et selon les dires de madame Pauline Marois alors qu'elle était titulaire du ministère de la Santé et des Services sociaux et au nom du gouvernement du Québec lors du Bilan au regard des décisions prises au Sommet mondial pour le développement social au Québec :

« (...) le mouvement communautaire constitue pour la société l'un des segments les plus actifs de solidarité sociale. Le gouvernement québécois encourage l'émergence de ces dynamiques locales par un soutien financier aux groupes locaux et par une reconnaissance plus formelle de leur apport à la société. Les groupes communautaires interviennent maintenant dans toutes les sphères de l'activité humaine. C'est une multitude de groupes locaux, régionaux et nationaux où travaillent des dizaines de milliers de personnes salariées auxquelles se joignent des centaines de milliers de bénévoles. Même si leur rôle n'est pas de se substituer complètement aux services que l'État peut seul rendre dans certaines circonstances, ces organismes sont une partie essentielle du tissu social et communautaire, le fondement de la cohésion sociale. Si l'action de l'État est indispensable à la lutte contre l'exclusion et à la promotion de l'intégrité sociale, les chances de réussite sont bien meilleures si elle peut s'appuyer sur des organisations de la société civile. » (p. 61)

À partir de ces actes de reconnaissance de l'action des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux, nous ne pouvons que conclure à la nécessité de soutenir adéquatement, comme société, le mouvement communautaire autonome au Québec. Par contre, à la lumière des investissements des dernières années, il nous apparaît malheureusement que le gouvernement du Québec a favorisé le traitement et l'urgence pour des résultats à court terme plutôt qu'un investissement massif dans la prévention et l'amélioration du tissu social pour des retombées positives à moyen et long terme sur la situation budgétaire du système.

Le mouvement communautaire autonome en santé et services sociaux est donc menacé par les choix gouvernementaux des dernières années. Individuellement, les organismes luttent pour leur survie et leurs ressources humaines luttent contre la souffrance de leur communauté. Le présent document témoigne de l'ampleur de la situation vécue par les organismes et il est clair que nous nous dirigeons vers le point de rupture entre la capacité et l'incapacité de réaliser leurs missions.

Aujourd'hui, le gouvernement, par l'entremise du ministère de la Santé et des Services sociaux, doit agir dans les plus brefs délais pour maintenir la capacité des communautés à se prendre en main afin de poursuivre leur développement social.

Si les organismes communautaires continuent à dire qu'ils ont des besoins **c'est parce que ce que nous voulons, c'est continuer à « ÊTRE»** ... à apporter notre contribution spécifique au développement de la société.

C'est continuer à « ÊTRE» : Des milliers de personnes rejointes par les organismes et qui se rencontrent, le plus souvent en petits groupes, pour discuter, partager et agir autour de situations communes.

C'est continuer à « ÊTRE» : Des milliers de personnes qui prennent en main leurs problèmes, leurs besoins et qui définissent ensemble les solutions.

C'est continuer à « ÊTRE» : Des milliers de personnes qui se donnent des moyens organisés ou qui rejoignent les organismes que d'autres avant eux ont mis en place afin de trouver une réponse collective à des besoins exprimés sans égard aux priorités de l'État.

C'est continuer à « ÊTRE » : Des milliers de personnes qui se donnent des lieux où ils expérimentent, approfondissent et développent leurs responsabilités de citoyenNEs, qui exercent leur sens critique pour identifier ce qui fait obstacle au développement des personnes et des collectivités et pour proposer des changements.

C'est continuer à « ÊTRE » : Des milliers de personnes qui veulent maintenir authentiques ces lieux qu'ils se sont donnés afin de continuer à promouvoir les valeurs de justice, d'équité et de solidarité et pour ainsi contribuer à l'amélioration du tissu social.

Ainsi, le gouvernement doit consolider le financement de base en appui à la mission des organismes dans une optique d'équilibre entre le traitement, la prévention et le soutien aux personnes, notamment en raison des impacts positifs en matière de santé et de bien-être au sein de notre population.

Le mouvement est en péril... parce que :

- Faute d'une reconnaissance soutenue par un financement adéquat de leur mission, les organismes sont menacés de disparaître.
- Plus de 62 % d'entre eux disent que sans l'amélioration rapide de leur financement de base, ils ne pourront plus consacrer de temps à l'actualisation de leur rôle d'agent de changement social.
- En raison de l'absence de financement de base adéquat, plusieurs milliers de personnes travaillant dans les organismes vivent la précarité d'emploi.
- 73 % des organismes constatent l'effritement de l'action bénévole, soit par une démobilitation des bénévoles (40 %) ou par des démissions (33 %).
- 72 % des organismes affirment ne plus être en mesure de réaliser des activités novatrices adaptées aux besoins exprimés par les membres de leur communauté parce qu'en continuant à être sous-financés, il se crée un vide par l'absence de consolidation des projets novateurs.
- Les organismes refusent d'être gérés par des orientations gouvernementales qui ne respectent pas les décisions de leurs membres.
- Financer adéquatement les organismes, ce n'est pas de l'ordre du caprice, mais bien une nécessité pour l'équilibre et le mieux-être de notre société.

**De réels choix s'imposent...
il est temps pour le gouvernement d'agir.**



Annexe A

Liste des membres de la Coalition des TROCs

- Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue (819) 797-3822
- Corporation de développement communautaire de Laval..... (450) 978-2388
- Mouvement d'action communautaire Bas Saint-Laurent (418) 722-0621
- Regroupement des organismes de la région de Québec (418) 524-7111
- Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie (819) 823-4131
- Regroupement des organismes communautaires en santé et services sociaux de l'Outaouais (819) 568-9986
- Regroupement des organismes communautaires des Laurentides (450) 438-8005
- Regroupement des organismes communautaires de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine (418) 534-3355
- Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (514) 277-1118
- Table de concertation régionale des organismes communautaires et bénévoles de la Côte Nord (418) 295-2429
- Table des organismes communautaires œuvrant dans le domaine de la santé
et des services sociaux du Centre du Québec et de la Mauricie (819) 371-5957
- Table régionale des organismes communautaires du Nord du Québec (418) 748-7304
- Table régionale des organismes communautaire Chaudières-Appalaches (418) 833-5334
- Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (450) 839-6085
- Table régionale des organismes communautaires et bénévoles de la Montérégie (450) 347-4110
- Table régionale des organismes communautaires du Saguenay-Lac Saint-Jean (418) 696-0469

Coalition des TROCs

(450) 347-4110

(450) 347-6243 (télécopieur)

trocm@cam.org



Annexe B

Questionnaire de l'enquête

URGENCE! URGENCE! URGENCE! URGENCE! URGENCE! URGENCE! — TÉLÉCOPIER au ROC 03 au 524-8838

Le **Comité de coordination du Front commun en santé et services sociaux sollicite votre participation à une enquête nationale visant à démontrer à madame Pauline Marois que de ne pas investir de financement de base dans les organismes communautaires en 2001-2002 aura des conséquences dramatiques pour les citoyens et les citoyennes avec qui nous travaillons ainsi que pour les personnes qui s'impliquent bénévolement et pour les travailleurs et les travailleuses de nos organismes.**

CONSIGNES :

- **Compléter le questionnaire**
- **Envoyer par TÉLÉCOPIEUR au 524-8838 ou par la poste à l'adresse suivante
160, rue Saint-Joseph Est, Québec (Québec) G1K 3A7 au plus tard le 7 mars 2001**

1^{re} partie

D'abord, nous aimerions dresser un portrait statistique du nombre de personnes qui s'impliquent bénévolement, du nombre de travailleurEUSEs ainsi que du nombre de personnes rejointes par votre organisme.

1) Identification

Quel est le nom de votre organisme : _____

Que est votre secteur d'activités : _____

De quelle région êtes-vous : _____

Depuis combien d'années votre organisme existe-t-il : _____

2) Les organismes communautaires, un visage humain!

Combien de personnes travaillent à temps complet (35 heures et plus) : _____

Combien à temps partiel : _____ . Et combien de personnes s'impliquent bénévolement : _____ .

3) La population au cœur de l'action!

Nous aimerions connaître le nombre de personnes rejointes par votre organisme (lors d'activités de promotion, de prévention, d'écoute, d'accompagnement, de séjour en hébergement, d'intervention en individuel, collectif, de groupe, etc.). Nous sommes conscients que certains organismes ne calculent pas le nombre de personnes rejointes mais le nombre d'interventions effectuées. L'important, c'est **de tenter de dénombrer le nombre de personnes rejointes** par l'ensemble des organismes. Pour vous aider à répondre, vous pouvez utiliser votre **formulaire 2001-2002** du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) que vous venez de compléter ou que vous aurez à compléter prochainement.

Combien de personnes avez-vous rejointes en 2000-2001? _____

- 4) Quel est le montant de financement de base (SOC) que votre organisme a reçu en 2000-2001? _____
- 5) Quel est le montant de financement de base (SOC) que votre organisme demande pour 2001-2002? _____

2^e partie

Si Madame Marois n'investit pas d'argent supplémentaire au financement de base en l'an 2001-2002, quels impacts cela aura-t-il sur votre organisme ?

Cochez la ou les réponses qui se rapportent à votre situation.

6) Quels seront les impacts sur l'accessibilité à nos activités pour les citoyens et les citoyennes?

- Nous devons établir des critères de priorité pour que la population ait accès à nos services (délais d'attente, liste d'attente, intervention prioritaire lorsqu'il y a une crise, etc.).
- Nous devons modifier notre programmation d'activités (ne pas pouvoir réaliser nos perspectives d'actions que nous croyions avoir les moyens d'actualiser).
- Nous serons dans l'obligation de réduire l'accessibilité à nos activités (modification de vos activités ou réduction des heures d'ouverture).
- Nous devons réduire nos activités visant la promotion ou la prévention.
- Nous devons abandonner nos activités de promotion ou de prévention.
- Nous ne serons plus en mesure de réaliser des activités novatrices.
- Nous devons tarifier pour la première fois certaines de nos activités.
- Nous devons tarifier davantage d'activités ou augmenter le tarif de certaines.
- Nous serons de plus en plus confinés à une approche curative au détriment de la prévention.

7) Quelles seront les conséquences sur notre mission, sur notre apport au mouvement communautaire autonome?

- Nous ne serons plus en mesure de nous consacrer à notre mission principale.
- Nous deviendrons des prestataires de services uniquement.
- Nous ne serons plus en mesure d'intervenir avec une approche globale.
- Nous ne pourrons plus consacrer du temps à notre rôle d'agent de changement social.

8) Quels seront les impacts sur nos conditions de travail?

- Nous devons effectuer des coupures dans les heures de nos travailleurEUSEs.
- Nous devons effectuer des coupures de postes.
- Nous ferons face à la démobilisation des bénévoles.
- Nous devons faire face à des démissions de bénévoles.
- Nous devons faire face à une surcharge de travail.
- Notre personnel vivra de l'épuisement professionnel (burn out).
- Nous devons couper dans les salaires de nos travailleurEUSEs.
- Nous ne pourrons pas offrir d'avantages sociaux à nos travailleurEUSEs.
- Nous devons faire face à des démissions dans notre personnel.
- Nous ne pourrons même plus nous permettre d'être malades.
- Nous ne pourrons répondre à nos besoins de formation, de supervision, etc.

9) Quelles seront les conséquences sur la survie de notre organisme ?

- Nous devons consacrer plus de temps à la recherche de financement.
- Nous devons nous inscrire dans des programmes (priorités par objectif, contrat de services, etc.) alors que nous avons jusqu'à maintenant refusé ce genre de financement.
- Nous serons dans l'obligation de mettre la clé dans la porte.

3^e partie

Si le MSSS augmente votre financement de base 2001-2002, tel que vous le demandez, quels en seraient les impacts?

Nous pourrions...

10) Améliorer l'accessibilité...

- Diminuer la tarification de nos services.
- Rendre nos services gratuits.
- Consolider et améliorer nos activités.
- Développer de nouvelles activités.
- Rejoindre plus de personnes.
- Recruter et soutenir nos bénévoles.
- Disposer de l'équipement approprié pour répondre aux besoins de la population (locaux, ordinateur, télécopieur, etc.).

11) Améliorer les conditions de travail...

- Améliorer les conditions de travail (remplacement, horaire, congés, charge de travail, etc.).
- Améliorer les conditions salariales et les avantages sociaux.
- Offrir de la formation et de la supervision à notre personnel.

12) Améliorer nos relations de partenariat, notre vie démocratique...

- Préserver notre autonomie.
- Choisir nos partenaires.
- Améliorer notre vie associative.
- Assumer les frais de représentation et de déplacement.

13) Autres situations que nous n'avons pas abordées dans ce questionnaire et au sujet desquelles vous aimeriez partager avec nous?

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

Nous vous remercions de votre collaboration!

Ensemble, on avance!



Annexe C

Liste des régions participantes à l'enquête

Les données des 11 régions suivantes ont alimenté ce rapport : Bas Saint-Laurent, Chaudières-Appalaches, Québec, Centre-du-Québec/Mauricie, Laval, Laurentides, Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec, Montérégie et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Avant la réalisation de l'enquête nationale, les régions de l'Outaouais et de Lanaudière ont réalisé une enquête régionale. Bien que les données soient similaires, pour des fins de validité de l'enquête, elles n'ont pu être intégrées à celle-ci.

Pour les 11 régions participantes, 836 organismes sur une possibilité de 1 500 ont fourni des données, soit un taux de participation 56 %. Cet échantillonnage correspond à 28 % de l'ensemble des organismes concernés pour tout le Québec, organismes dénombrés à 2 969.

Profil des répondants

Il s'agit d'organismes communautaires autonomes reconnus comme œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux par les Régies régionales de leur région respective. Dans l'échantillonnage, on retrouve quatre types d'organismes selon la typologie utilisée par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) : aide et entraide, sensibilisation, promotion et défense des droits, milieux de vie et soutien dans la communauté ainsi qu'hébergement communautaire.

Parmi les 11 régions, on note la présence :

- des régions dites éloignées (Nord-du-Québec, Bas Saint-Laurent, Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) **qui présentent entre autres les caractéristiques suivantes** : vaste étendue du territoire, milieu rural, centres urbains de petite taille, faible densité de la population;
- des régions périphériques aux grands centres urbains du Québec (Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec/Mauricie, Laurentides) **qui présentent entre autres les caractéristiques suivantes** : grande étendue du territoire, milieu rural et semi-urbain, centres urbains de taille moyenne;
- des régions urbaines (Laval, Québec, Montérégie) **qui présentent entre autres les caractéristiques suivantes** : grands centres urbains, forte densité de la population.

Méthodologie

Un questionnaire a été produit par la Coalition des TROCs et diffusé auprès des 16 Tables régionales. Ces TROCs ont fait parvenir le questionnaire à l'ensemble des organismes communautaires autonomes de leur région. La compilation a été faite par une seule équipe de travail sous la supervision du ROC 03 (TROC de la région de Québec). Par ailleurs, un pré-test a été réalisé auprès des organismes communautaires de la région de Québec.

Le questionnaire visait à établir un portrait des ressources humaines et financières des organismes (nombre d'emplois, subventions, personnes rejointes, bénévolat, nombre d'années d'existence de l'organisme). Il abordait les deux scénarios suivants : d'une part les impacts du statu quo financier, et d'autre part les impacts d'un rehaussement de leur soutien financier (voir questionnaire à l'Annexe B).

Les impacts possibles de ces scénarios (soumis aux organismes par un choix de réponses) portaient sur l'accessibilité, la vie associative, les conditions de travail et la mission.

Le questionnaire a été complété par les organismes au cours des mois de février et mars 2001.

Généralisation à l'ensemble des organismes du Québec

Selon les règles méthodologiques de recherche, les résultats de cette enquête sont représentatifs. Le taux de participation à 56 % et le fait que l'échantillonnage correspond à 28 % de l'ensemble des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux du Québec, nous permettent de généraliser les résultats de l'enquête.

L'échantillonnage est composé d'organismes de milieux urbains avec forte et moyenne densité de population ainsi que d'organismes en milieux ruraux et semi-urbains. Les organismes des régions dites éloignées sont aussi bien représentés parmi les 836 répondants. De plus, un pourcentage représentatif des organismes de chaque typologie ont répondu à l'appel. Nous concluons donc que ce rapport reflète la situation vécue dans le milieu communautaire en santé et services sociaux au Québec.